

## **LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 751, rue Principale à Saint-Liguori, le lundi 9 décembre 2019 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents messieurs les conseillers Jean Bourgeois, Claude Bélisle, Jean-Paul Richard et Jean Gaudet.

Absences : messieurs les conseillers Serge Rivest et Pierre-Luc Payette

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2019
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION SUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.346 NOMINATION DE L'ÉLU RÉPONDANT AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO
- 7.385 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-410-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-410 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT CONCERNANT LES COMPENSATIONS APPLICABLES
- 7.393 APPROBATION DU BUDGET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION MONTCALM POUR LE 1, RUE MAURICE
- 7.394 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020
- 7.396 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE – M. MATTHIEU BOURDELAIS
- 7.398 OFFRE DE SERVICE DE « RICARD GROUPE CONSEIL » POUR LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES ÉRABLES
- 7.405 DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 SINTRA INC. - VOLET ÉTANG AÉRÉ
- 7.406 DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 SINTRA INC. - VOLET ÉTANG AÉRÉ
- 7.409 DÉCOMPTE PROGRESSIF #14 GBI – HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PROJET D'ÉGOUT SANITAIRE
- 7.412 LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 372 022 DE LA FERME FORESTIÈRE POUR UN USAGE AGRICOLE
- 7.415 REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2019-224 - AIDE FINANCIÈRE POUR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE MONTCALM
- 7.418 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
- 7.422 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-426 INTITULÉ RÈGLEMENT DE TARIFICATION

- 7.424 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-427 INTITULÉ RÈGLEMENT FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020
- 7.425 OFFRE DE SERVICE DE LACHANCE ET ASSOCIÉE POUR LA CONCEPTION D'UN CHALET DES LOISIRS
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

**2019-250**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

## **3 PROCÈS-VERBAUX**

**2019-251**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

**2019-252**

## **4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

201901065 (I)	CLUB FADOQ LE SOLEIL	CONTRIBUTION JEUX DU 3E AGE	1 500,00 \$
201901066 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS BIBLIO	34,02 \$
201901067 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ LUMIÈRES DE RUES	896,41 \$
201901068 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	ENTRAIDE INCENDIE	507,61 \$
201901069 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FOURNITURES DE BUREAU	726,06 \$
201901070 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	6,64 \$
201901071 (I)	RUE DES BEAUX ARTS	COURS DE DESSIN	885,31 \$
201901072 (I)	CHANDELLES TRADITION MB	ÉQUIPEMENT LOISIR	369,37 \$
201901073 (I)	ATOUT PLUS INC.	COURS GARDIEN AVERTI	1 609,99 \$
201901074 (I)	ENTANDEM INC.	FÊTE NATIONALE	713,84 \$
201901075 (I)	TOITURES J.A. TURCOTTE	ENTRETIEN CASERNE INCENDIE	17 188,76 \$
201901076 (I)	BELL CANADA	MDJ INTERNET	150,56 \$
201901077 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PIED DU COURANT	40,22 \$
201901078 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201901079 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201901080 (I)	GROUPE ABS INC.	TRAVAUX DOMAINE PAUZÉ	4 500,47 \$
201901081 (I)	SINTRA INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF #12	542 327,66 \$

201901082 (I)	RONA INC.	CC ÉQUIPEMENT VOIRIE	13,79 \$
201901083 (I)	HAMSTER	CC FOURNITURES DE BUREAU	102,74 \$
201901084 (I)	CANAC	CC FOURNITURES DE BUREAU	58,53 \$
201901085 (I)	AARTECH CANADA	CC FOURNITURES DE BUREAU	688,70 \$
201901086 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	146,46 \$
201901087 (I)	FIDO SOLUTIONS INC.	CC COMMUNICATIONS SERVICE	90,73 \$
201901088 (I)	LA GALÈRE	CC ALIMENT ÉLECTIONS	89,68 \$
201901089 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP NOV 2019	278,05 \$
201901090 (I)	Rôtisserie Joliette	CC RENCONTRE ÉLUS	116,16 \$
201901091 (I)	MICROSOFT OFFICE	CC LOGICIEL OFFICE	125,32 \$
201901092 (I)	ADOBE SYSTEMS	CC. FOURNITURES DE BUREAU	64,53 \$
201901093 (I)	DB PRODUCTION INC.	ANIMATION LOISIR	459,90 \$
201901094 (I)	SYLVAIN LAPOINTE	ANIMATION LOISIR	400,00 \$
201901095 (I)	MOISSON LANAUDIÈRE	DEMANDE DE CONTRIBUTION	1 000,00 \$
201901096 (I)	CASH	ÉVÈNEMENT SPÉCIAL	321,10 \$
201901097 (I)	REVENU QUÉBEC	KJ613 01093 41000 14951 TPS	108,72 \$
201901098 (I)	PLUME LIBRE MONTCALM	PARUTION JOURNAL	287,44 \$
201901099 (I)	M. SERGE RIVEST	Remboursement au crédit, Client:	203,16 \$
201901100 (I)	GAUDET M. MICHEL	Remboursement au crédit, Client:	100,00 \$
201901101 (I)	LA MAGIE DES FEUX DU CIEL	ANIMATION LOISIR	1 724,63 \$
201901102 (I)	LES AVENTURES	ÉVÈNEMENT SPÉCIAL	344,92 \$
201901103 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN DES	1 446,60 \$
201901104 (I)	SINTRA INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF #5	408 495,48 \$
201901105 (I)	SINTRA INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF #6	378 035,64 \$
201901106 (I)	LE GROUPE HARNOIS	CHAUFFAGE BIBLIOTHÈQUE	1 402,55 \$
201901107 (I)	PRODUITS SANY INC.	PRODUITS NETTOYANTS	217,12 \$
201901108 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS BIBLIO	34,98 \$
201901109 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	24,00 \$
201901110 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE	3 757,64 \$
201901111 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE DES GMR	20 149,43 \$
201901112 (I)	GROUPE LEXIS MEDIA INC.	PARUTION JOURNAL	278,24 \$
201901113 (I)	EXCAVATION DENIS	ENTRETIEN VOIRIE	114,98 \$
201901114 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	ENTRETIEN BIBLIO	345,31 \$
201901115 (I)	SINTRA INC.	ASPHALTE FROIDE	866,46 \$
201901116 (I)	CENTRE DE LOCATION	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	69,41 \$
201901117 (I)	SERGE DAIGLE ÉLECTRICIEN	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUE	835,56 \$
201901118 (I)	TROPHÉES J.L.M.INC.(LES)	FOURNITURES DE BUREAU	19,50 \$
201901119 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201901120 (I)	AERO-FEU LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	2 806,07 \$
201901121 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN BÂTIMENT	137,98 \$
201901122 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	325,55 \$
201901123 (I)	BÉLANGER SAUVE AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES	1 377,47 \$
201901124 (I)	TECHNO DIESEL	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	2 251,17 \$
201901125 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	ENTRETIEN AQUEDUC	297,99 \$
201901126 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	522,51 \$
201901127 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FOURNITURES DE BUREAU	415,23 \$
201901128 (I)	Info Page	COMMUNICATIONS INCENDIE	76,75 \$
201901129 (I)	PIXEL IMPRESSION	AFFICHES MARCHÉ DE NOËL	504,92 \$
201901130 (I)	CLIMATISATION C. BÉDARD	ENTRETIEN BÂTIMENT	194,31 \$
201901131 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	105,65 \$
201901132 (I)	L'EXHIBIT	ÉQUIPEMENT INCENDIE	72,41 \$
201901133 (I)	GHISLAINE CHÉNIER	FRAIS DE DÉPLACEMENT	12,88 \$
201901134 (I)	JOLIETTE SÉCURITÉ SERVICE	ÉQUIPEMENT INCENDIE	140,16 \$
201901135 (I)	RONA INC.	FOURNITURES DE BUREAU	68,87 \$

201901136 (I)	SERRURIER MRC MONTCALM	ENTRETIEN BUREAU RUE	129,87 \$
201901137 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	562,86 \$
201901138 (I)	AMÉNAGEMENT BIO-	TRAVAUX 5E RANG	2 184,53 \$
201901139 (I)	DAUPHIN MULTI-SERVICES	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	3 426,26 \$
201901140 (I)	LAFORTUNE TRAITEUR	ALIMENT ÉLECTIONS	167,29 \$
201901141 (I)	JOLIETTE HYDRAULIQUE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	8,05 \$
201901142 (I)	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	PROJET ÉGOUT DÉCOMPTE #14	36 073,41 \$
201901143 (I)	L'ATELIER URBAIN	REFONTE PLAN ET RÈGLEMENT	683,53 \$
201901144 (I)	AddENERGIE	CONTRAT BORNE ÉLECTRIQUE	505,89 \$
201901145 (I)	ENGLOBE CORP.	TRAVAUX ÉGOUTS	11 856,92 \$
201901146 (I)	PARALLÈLE 54	HONORAIRES PROFESSIONNELS	393,21 \$
201901147 (I)	Nanotech informatique inc.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	100,61 \$
201901148 (I)	RODÉO ATELIER CRÉATIF	BULLETIN MUNICIPAL	2 012,06 \$
201901149 (I)	L'ATELIER MÉCANIQUE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	85,13 \$
201901150 (I)	MARIE-PIER GAGNE	REMB. SPORT LOAN BRIEN	133,00 \$
201901151 (I)	MARIE-PIER RAINVILLE	REMB. SPORT LIAM 78\$ ET	178,00 \$
201901152 (I)	BP ÉMONDAGE	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	517,39 \$
201901153 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201901154 (I)	ALARME BEAUDRY	ENTRETIEN BÂTIMENT	121,87 \$
201901155 (I)	TECHNO DIESEL	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	2 206,16 \$
201901156 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	15 621,27 \$
201901157 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 949,43 \$
201901158 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	195,85 \$
201901159 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	784,01 \$
201901160 (I)	National Leasing Group	Téléphonie IP	176,49 \$
201901161 (I)	National Leasing Group	Téléphonie IP	176,49 \$
201901162 (I)	National Leasing Group	Téléphonie IP	176,49 \$
201901163 (I)	SERVICES DE CARTES	Service de carte interac	42,19 \$
201901164 (I)	SERVICES DE CARTES	Service de carte interac	42,19 \$
201901165 (I)	SERVICES DE CARTES	Service de carte interac	42,19 \$
201901166 (I)	LA CAPITALE ASSUREUR DE	Assurance collective	3 043,26 \$
201901167 (I)	LA CAPITALE ASSUREUR DE	Assurance collective	3 043,26 \$
201901168 (I)	PATRICK MORIN INC.	CC PETIT OUTIL	11,25 \$
201901169 (I)	CANADIAN TIRE	CC PETIT OUTIL VOIRIE	43,65 \$
201901170 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	232,10 \$
201901171 (I)	LA GALÈRE	CC MARCHÉ DE NOËL	15,65 \$
201901172 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201901173 (I)	IGA ÉPICERIE	CC MARCHÉ DE NOËL	203,10 \$
201901174 (I)	KEURIG CANADA	CC ALIMENT ET BOISSON	49,48 \$
		Total	1 490 894,85 \$
		Salaires employés	34 970,98 \$
		Salaires élus	4 375,50 \$
		Salaires pompiers	5 900,65 \$
		Total des salaires	45 247,13 \$
		Grand total	1 536 025,82 \$

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 201901065 à 21901174 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de 1 536 025,82 \$.

Adoptée.

## **5. ADMINISTRATION**

### **5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION SUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES**

Le directeur-général dépose le rapport de l'élection partielle 2019 au conseil municipal.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens présents à la séance.

## **7. CORRESPONDANCE**

### **2019-253 7.346 NOMINATION DE L'ÉLU RÉPONDANT AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO**

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement :

**QUE** M. Serge Rivest, conseiller municipal, soit nommé, à titre d'élu répondant de la bibliothèque de Saint-Liguori, auprès du réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

**QUE** cette nomination soit valide depuis le 15 novembre 2019 jusqu'au remplacement de la présente résolution.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Réseau Biblio CQLM.

Adoptée.

### **2019-254 7.385 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-410-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-410 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT CONCERNANT LES COMPENSATIONS APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Liguori souhaite modifier son règlement d'emprunt pour éviter des opérations cadastrales visant à réduire la taxation applicable du règlement 2017-410

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et une présentation du projet de règlement a eu lieu à la séance du 11 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 5 du règlement 2017-410 est remplacé par ce qui suit :

Pour pourvoir à 75 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt,

il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et contigu au lieu des travaux situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire et contigu au lieu des travaux.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Type d'unité	Unité
Logement résidentiel	1
Logement résidentiel supplémentaire*	0,5
Unité commerciale (établissement d'entreprise) **	1,5
Unité commerciale supplémentaire	0,5
Lot agricole non-construit	1
Terrain vacant de 1 500 mètre <sup>2</sup> et moins	1
Terrain vacant de plus de 1 500 mètre <sup>2</sup>	2
Terrain vacant de plus de 3 000 mètre <sup>2</sup>	3

Notes :

Dans le cas d'une opération cadastrale regroupant un ou plusieurs lots, une unité additionnelle sera exigible par entrée de service installée à moins que ce nombre soit égale ou inférieur à 1.

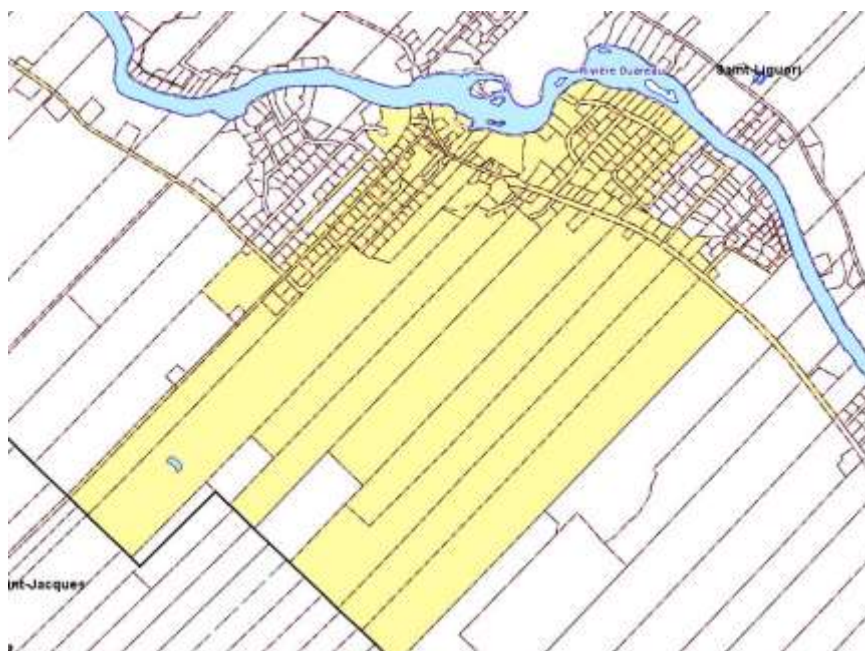
\* On entend par supplémentaire, tout logement ou établissement d'entreprise additionnel à un premier logement ou établissement d'entreprise sur un immeuble. Est considéré comme unité de base l'unité commerciale avant l'unité résidentiel. L'établissement d'entreprise est celui identifiable comme tel selon la Loi sur la fiscalité municipale.

\*\* Le mot commercial, inclut les entreprises de services et les entreprises industrielles.

## **ARTICLE 2**

L'annexe « B » est remplacé par ce qui suit :

### ANNEXE « B » SECTEUR CONCERNÉ IDENTIFIÉ EN JAUNE



**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Pomerleau, mairesse

\_\_\_\_\_  
Simon Franche, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Adoptée.

**2019-255**      **7.393 APPROBATION DU BUDGET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION MONTCALM POUR LE 1, RUE MAURICE**

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'accepter le budget 2019 révisé de l'Office régional d'habitation (ORH) de Montcalm pour le 1, rue Maurice à Saint-Liguori et d'autoriser une contribution totale de 501 \$ représentant la contribution obligatoire de 10 % au déficit de l'organisme.

Adoptée.

**2019-256**      **7.394 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui débiteront à 20 heures :

- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| • lundi le 13 janvier   | • lundi le 10 février  |
| • lundi le 9 mars       | • mardi le 14 avril    |
| • lundi le 11 mai       | • lundi le 8 juin      |
| • lundi le 13 juillet   | • lundi le 10 août     |
| • lundi le 14 septembre | • mardi le 13 octobre  |
| • lundi le 9 novembre   | • lundi le 14 décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément aux dispositions du Code municipal.

Adoptée.

**2019-257**      **7.396 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE – M. MATTHIEU BOURDELAIS**

Il est proposé par Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de monsieur Matthieu Bourdelais à titre de pompier volontaire. La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique salariale et conditions de travail des employés du service des incendies, adoptés en vertu de la résolution 2015-276 et ses amendements.

Adoptée

2019-258

**7.398 OFFRE DE SERVICE DE « RICARD GROUPE CONSEIL » POUR LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES ÉRABLES**

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires ont donné leur accord préliminaire pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la construction d'une rue transversale à la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE les frais de la présente offre de service seront répartis dans un règlement d'emprunt à venir suite à l'estimation préliminaire de M. Ricard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de « Ricard Groupe conseil » pour la conception de plan et devis relativement à la construction d'une nouvelle rue ainsi que pour une dépense de 6 250 \$ (montant avant taxes). La dépense sera affectée à un règlement d'emprunt à venir pour les bénéficiaires de ce projet.

Adoptée.

2019-259

**7.405 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #5 SINTRA INC. - VOLET ÉTANG AÉRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Patrick Tremblay, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 408 495,49 \$ (montant avec taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #5 pour les travaux d'égout volet étang aéré. Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2017-410.

Adoptée.

2019-260

**7.406 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #6 SINTRA INC. - VOLET ÉTANG AÉRÉ**



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Patrick Tremblay, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 378 035,64 \$ (montant avec taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #6 pour les travaux d'égout volet étang aéré. Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2017-410.

Adoptée.

**2019-261**      **7.409 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #14 GBI – HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PROJET D'ÉGOUT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #14 et d'autoriser un paiement de 36 073,41 \$ (taxes applicables incluses) à GBI service d'ingénierie. Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2017-410.

Adoptée.

**2019-262**      **7.412 LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 372 022 DE LA FERME FORESTIÈRE POUR UN USAGE AGRICOLE**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Simon Franche, à signer le bail de location avec M. Philippe Desjardins pour un montant annuel de 2 880 \$ pour une portion du lot 4 372 022 situé à l'arrière de la ferme forestière.

Adoptée.

**2019-263**      **7.415 REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2019-224 - AIDE FINANCIÈRE POUR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Alexis, Saint-Calixte, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Saint-Liguori, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest, Sainte-Julienne et Sainte-Marie-Salomé et la ville de Saint-Lin-Laurentides désirent présenter un projet de

coopération intermunicipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- 1 - Le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori s'engage à participer au projet de coopération et d'assumer une partie des coûts;
- 2 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- 3 - Le conseil nomme la MRC de Montcalm comme organisme responsable du projet;
- 4 - La présente résolution remplace la résolution 2019-224, adoptée par le conseil municipal de Saint-Liguori le 15 octobre 2019.
- 5 - Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm.

Adoptée.

2019-264

#### **7.418 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal* prévoit la possibilité pour le conseil municipal de nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement :

Que soit nommé selon le tableau suivant le maire suppléant pour les années 2019, 2020 et 2021 :

<b>Mois</b>	<b>Maire suppléant en vigueur</b>
Janvier et février	M. Jean Bourgeois
Mars et avril	M. Serge Rivest
Mai et juin	M. Jean-Paul Richard
Juillet et août	M. Claude Bélisle
Septembre et octobre	M. Jean Gaudet
Novembre et décembre	M. Pierre-Luc Payette

**QUE** l'ensemble des membres du conseil municipal est autorisé à siéger au conseil de la MRC de Montcalm en l'absence de la mairesse;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à l'intention de Mme Line Laporte, directrice générale de la MRC de Montcalm.

Adoptée.

**7.422 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-426 INTITULÉ RÈGLEMENT DE TARIFICATION**

Un avis de motion est donné par M. Claude Bélisle pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-426 intitulé « Règlement de tarification ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

**2019-265 7.423A DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'IMMEUBLE DU 0, RUE LAPORTE**

CONSIDÉRANT QUE M. Thibodeau a déposé une demande de dérogation mineure pour son terrain situé au 0, rue Laporte sur le lot 4 373 212;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à pouvoir construire une propriété malgré une grandeur de lot inférieur à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QU' une majorité de constructions sur la rue Laporte possède une superficie de lot inférieur à 3000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une superficie de 2513,9 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement indique que le minimum de superficie requise est de 3000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Liguori accepte la recommandation du Comité d'urbanisme et autorise la dérogation mineure pour le lot 4 373 212, situé au 0, rue Laporte appartenant à M. Thibodeau.

Adoptée.

2019-266

**7.423B DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'IMMEUBLE DU 636, RUE CURÉ-TREMBLAY**

Il est proposé par M. Claude Bélisle et résolu unanimement de reporter la présente demande à la séance de janvier 2020.

**7.424 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-427 INTITULÉ RÈGLEMENT FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

Un avis de motion est donné par M. Jean Bourgeois pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-427 intitulé « Règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2020 ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2019-267

**7.425 OFFRE DE SERVICE DE LACHANCE ET ASSOCIÉE POUR LA CONCEPTION D'UN CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au PAFIRS pour la construction d'un chalet des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de Lachance et associée pour la conception d'un chalet des loisirs au terrain des loisirs.

**QUE** la dépense soit affectée à 80 % au FDT disponible à la MRC de Montcalm pour la Municipalité et à 20 % de la réserve pour fins de parc.

Adoptée.

**8. VARIA**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2019-268

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 21 h 09.

Adoptée.

**Les résolutions numéros 2019-250 à 2019-268 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

---

Ghislaine Pomerleau, mairesse

---

Simon Franche, directeur général  
et secrétaire-trésorier

- Collecter Pierre-Luc Payette pour balle 2019
- Budget à transmettre mardi
- Site Internet : calendrier à mettre à jour
- Sortir comparatif pour la séance du budget
- Rang Lépine et chemin Nadeau – asphalte froid
- Patrick Duncan 514-757-5243 – 6 janvier 19h00